



GREENPEACE



FONDATION
NICOLAS
HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



Communiqué de presse

Mardi 14 février 2012

Non au renouvellement du Permis Rhône Maritime

Les associations et fondations signataires de ce communiqué de presse demandent au gouvernement de ne pas renouveler le Permis Rhône Maritime et de ne pas effectuer ainsi un geste fort en faveur de la cohérence de son action pour la protection de la Méditerranée depuis 50 ans, et plus largement de décréter un moratoire sur l'ensemble des prospections d'hydrocarbures en cours.

La Méditerranée, mer fragile et protégée

La Méditerranée est menacée. Mer fragile, semi-fermée, elle est d'une très grande richesse en termes de biodiversité et abrite un très grand nombre d'espèces endémiques. Ces raisons ont conduit l'État, depuis plus de cinquante ans, à multiplier les zones de protection (Parc national de Port-Cros, projet de Parc national des Calanques, réserve de Scandola en Corse, Parc naturel marin du Golfe du Lion créé en octobre dernier, sanctuaire international Pelagos de protection des cétacés, zones Natura 2000 en mer...). Une Zone de Protection Écologique (ZPE) a même été créée en 2003 pour interdire les rejets illicites des navires et réduire la pollution au large de ces zones protégées.

La recherche offshore ultraprofond d'hydrocarbures : le Permis Rhône Maritime

Depuis 2000 un Permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux P569 dit de Rhône Maritime a été accordé sur une zone de plusieurs milliers de km² à quelques kilomètres seulement au large des côtes provençales, en plein milieu de la ZPE. Après plusieurs changements de titulaires et une campagne sismique menée en 2010 et entachée d'irrégularités le renouvellement de ce permis est actuellement à l'instruction pour sa 3^e et dernière période (19/11/2010-19/11/2015) auprès d'Éric Besson ministre de l'Industrie, chargé des Mines.

Des projets de forages à quelques km des côtes, 1000m plus profond que la plateforme Deepwater Horizon de BP qui a causé la marée noire dans le golfe du Mexique

Si ce renouvellement est accordé, le nouveau titulaire principal du Permis, Noble Energie France SAS, réalisera une campagne sismique 3D dont les ondes sonores très puissantes sont extrêmement nocives pour les cétacés. Mais surtout il entreprendra dès 2013 trois forages tests en offshore ultraprofond (-2600m) du type du tristement célèbre Deepwater Horizon à quelques kilomètres seulement des côtes françaises. Outre Deepwater Horizon (BP, -1500m) dans le golfe du Mexique, une plateforme de la Shell (gisement Bonga) a causé une marée noire de grande ampleur le 17 décembre dernier dans le golfe de Guinée par - 2500m. **Un sous-sol naturellement instable : des tremblements de terre à proximité et dans la zone du Permis**

Deux épïcèntres de séismes ont été enregistrés par le Réseau national de surveillance sismique en 2005 en plein milieu de la zone du Permis. Un autre séisme de magnitude 5.2 s'est produit le 7 juillet 2011 dont l'épïcèntre était à proximité de la zone.

Nul ne peut prétendre maîtriser quoi ce soit par de telles profondeurs dans une zone naturellement instable.

Les risques de dommages irréversibles à l'environnement sont fondés dès lors qu'il s'agit d'hydrocarbures et quelle que soit leur nature liquide ou gazeuse. Les pollutions et les risques d'accident inhérents à l'exploitation et à la maintenance d'une plateforme d'hydrocarbures constitueraient une catastrophe majeure pour l'économie touristique et les activités liées à la pêche et l'aquaculture des trois régions méditerranéennes françaises.

Pour les signataires, l'exploitation d'hydrocarbures, toujours plus loin des côtes, toujours plus profonde, retarde la nécessaire transition énergétique que nous devons engager sans plus tarder et remet en cause les politiques de lutte contre le réchauffement climatique. L'avenir énergétique français, c'est la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement massif des énergies renouvelables dans les territoires.

Les associations et fondations signataires restent vigilantes et se réservent le droit d'engager tout moyen juridique pour obtenir l'annulation du renouvellement du Permis Rhône Maritime en se fondant notamment sur les irrégularités qui entachent ce dossier.